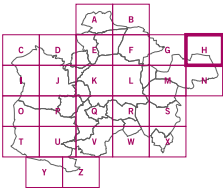


5.1 DOCUMENTS GRAPHIQUES

PLANCHE H

A0 / 1:5000



PLUI APPROUVÉ LE 19 DÉCEMBRE 2025

— Limites communales

ZONAGE

— Limites de zones

— Limites de règles thématiques (Cf. plans thématiques)

UC

Zones urbaines de centres-bourgs et tissus anciens

UG

Zones urbaines généralistes

UGp

Secteurs de projet

UGcj

Unités de cœurs-jardins

UE

Zones urbaines dédiées aux activités économiques et grands équipements

UEp

Secteurs de projet

UV

Zones urbaines vertes

AUG / 2AU

Zones à urbaniser résidentielles de proximité

AUE

Zones à urbaniser à vocation économique ou d'équipement

A

Zones agricoles

A1

Zones agricoles de proximité

A2

Zones agricoles paysagères

N

Zones naturelles

N1

Zones naturelles de proximité

N2

Zones naturelles spécifiques

Secteurs spécifiques en zones agricoles ou naturelles :

A

Activités

C

Cantonnements

CH

Camping et loisirs

C

Carpénements

BY

Sens du voyage

N

Hébergements légers

J

Jardins

Lo

Logements

PH

Photovoltaïques

V

Véhicules ou arboricoles

PATRIMOINE

Bâti remarquable

Bâti remarquable / petit patrimoine

Bâti remarquable / mur

Ensemble urbain

Site témoin

Flot d'alignement

Patrimoine géologique

PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

Espace Boisé Classé (EBC)

Arbre isolé remarquable

Continuité de nature à préserver

Continuité de nature à créer

Zones et milieux humides

Espace d'intérêt Paysager et Écologique (EIPE)

EIPE - Boisement

EIPE - Espace Vert

EIPE - Cœur d'Ilot

EIPE - Terrain et jardin cultivé

PROJETS URBAINS ET AMÉNAGEMENTS

Emplacement réservé

Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Liminaire de protection des commerces

Liminaire de protection des rez-de-chaussée actifs

Marge de recul

MAITRISE DE L'URBANISATION EN ZONES A ET N

Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)

Bâtiment pouvant changer de destination